

## Commission Administrative Paritaire Centrale Des Techniciens Paramédicaux Civils et Infirmiers Civil en Soins Généraux Du 22 mai 2019

### TPC ICSG

A l'ordre du jour, peu de choses si ce n'est, un règlement intérieur d'installation de la CAPC, deux dossiers : un de détachement entrant et un autre pour une disponibilité. La **CFDT** a abordé de nombreux sujets avec la DCSSA au regard de nos nombreuses interrogations exprimées dans notre déclaration liminaire (*Indemnité pour jour férié du 1<sup>er</sup> mai, RIFSEEP, avancement, déroulement de carrière, Loi santé 2022, lenteur des transpositions des textes...*)

#### Approbation du Règlement Intérieur (RI)

Quelques focus sur le RI :

- La commission est compétente en matière d'avancement de grade uniquement pour les infirmiers en soins généraux
- L'aspect réglementaire de 2 commissions par an avec ajout en cas de nécessité à la demande de la moitié des représentants titulaires du personnel ou en cas de conseil de discipline
- Le secrétaire adjoint est en début de chaque séance et pour la seule durée de cette réunion
- Toutes facilités doivent être données aux membres de la CAP pour exercer leurs fonctions (autorisation spéciale d'absence comprenant la durée prévisible de la réunion, les délais de route, un temps égal à la durée prévisible de la réunion destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la CAP)
- Règle de discrétion professionnelle en raison de tous les faits et documents dont ils ont connaissance

#### Dossiers à traiter

- *Détachement entrant* : demande de détachement entrant d'une préparatrice en phar-

macie de l'APHP Hôpital Bicêtre vers l'HIA Percy à compter du 01/06/2019. Avis favorable de la CAPC

- *Demande de disponibilité* : demande de disponibilité d'un an d'une ICSG d'un centre médical des Armées pour convenance personnelle à compter du 01/08/2019

#### Transpositions de textes

La **CFDT** dénonce la lenteur pénalisante pour les agents de la transposition des textes de la FPH vers la FPE. Le passage de certaines spécialités de TPC dans le corps des PCRMT\* n'a pu tenir dans le calendrier de **SRP** qui gère les transpositions. La DCSSA nous explique les procédures d'une transposition (Temps moyen : 18 mois). C'est cette réalité de processus qui nous vaut la mise en place du vote par correspondance pour le 27 juin 2019 pour la CAPC des PCRMT/ISGS, la CAPC des TPC/ISG, la CAPL des TPC. La **CFDT** rappelle que le matériel de vote (enveloppe timbrée avec adresse d'expédition écrite dessus ...) sera expédié aux agents concernés.

#### Indemnité jour férié 1<sup>er</sup> mai

La **CFDT** demande à la DCSSA que le Ministère des Armées prenne à son compte les dispositions indemnitaires lorsqu'un agent travaille le 1<sup>er</sup> mai. Bien que ce jour soit férié, il est considéré comme une journée de travail effectif. Dans les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité ne peuvent interrompre le travail, les salariés travaillant le 1<sup>er</sup> mai ont droit en plus du salaire correspondant au travail accompli à une indemnité égale au montant de ce salaire.

#### Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP)

Les paramédicaux civils du Ministère des Armées sont les seuls à ne pas bénéficier du RIFSEEP qui a pourtant vocation à devenir l'instrument indemnitaire de référence. La DCSSA nous informe qu'une étude est en cours avec **SRP** afin d'évaluer l'impact pour les agents. La **CFDT** attendra et demandera les conclusions de cette étude SSA.

### Avancements - CMG Saint Germain en Laye

La **CFDT** souligne à la DCSSA l'absence de date prévisionnelle 2019 de CAPL d'avancement : année blanche ...Inacceptable ! Une réponse de « volumes » de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) est attendue...

Les élus **CFDT** demandent la délocalisation du lieu de la CAPL sur un autre site parisien au regard d'une logistique de transports qui n'optimise pas la préparation des dossiers pour ces derniers et le déroulement de CAP ! La réponse est non...

### Évolution Métiers - Loi santé 2022

La DCSSA a décidé, par suite de la demande récurrente de nos élus **CFDT** du CTR SSA, de mettre en place un groupe de travail sur les métiers TPC (techniciens de laboratoires, préparateurs en pharmacie et diététiciens) afin de mieux définir les parcours professionnels et mettre en place un cursus VALORISANT pour d'éventuels changements de professions. Les groupes de travail initialement prévus en juin et septembre, débiteront en octobre 2019. La **CFDT** avait SOLLICITE, en CTR SSA du 03 avril 2019, la DCSSA sur le sujet d'une possible intégration du métier d'assistant médical (Projet Loi Santé 2022) dans le déroulement d'un parcours professionnel soi-gnant civil, mais qu'une réflexion était en cours...La **CFDT** attendra les conclusions et participera activement dans ces GT SSA souhaités.

#### - Catégorie active – Evolution en catégorie A

Cette CAPC d'intronisation a été aussi celle de clôture. De nouvelles élections auront lieu **le 27 juin pour les TPC/ICSG\* et les PCRMT/ICSGS\***, par suite du passage des masseurs kinésithérapeutes, des psychomotriciens, des pédicures podologues, des orthophonistes, des orthoptistes, des manipulateurs en électroradiologie en catégorie A ? La **CFDT** n'a jamais cessé de revendiquer la catégorie active pour les TPC. La DCSSA nous souligne la difficulté de préserver la catégorie active pour les agents bénéficiant de cette mesure et que l'obtenir pour

les TPC est une mission impossible pour un volume d'agents aussi restreint dans un contexte de coupes budgétaires. Nous continuerons pour faire évoluer cette position.

La **CFDT** souhaite voir le corps des TPC évoluer vers une catégorie A? En prenant en compte les formations, les compétences acquises et détenues par les agents en termes de qualité, certification, accréditation, métrologie...Pour la **CFDT**, ce travail d'évolution devra aussi se trouver dans la réflexion du futur GT TPC SSA. Nous y serons attentifs.

### Institut National des Invalides : Prime et crédit de cohésion

- La DCSSA souligne que l'INI est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) donc la revalorisation annuelle de la prime de service ne s'applique pas aux agents. L'établissement est décideur de la gestion des primes.
- La DCSSA a établi depuis 3 ans un crédit de cohésion à hauteur de 10 euros par agent et par an, crédit réévalué à 15 euros en 2018 : cette mesure ne s'applique pas à l'INI car c'est un EPA.

Il appartient au directeur de l'INI « d'entrer » dans cette mise en place de revalorisation annuelle de la prime de service pour ses agents et pour le crédit de cohésion.



*Des éléments nous semblent évoluer favorablement (Volonté de travail sur le corps des TPC, étude du RIFSEEP afin d'uniformiser le régime indemnitaire au ministère des Armées...) mais pour autant la **CFDT** ne peut se satisfaire des explications apportées sur un dossier aussi important : la transposition systématique des textes de la FPH vers la FPE. Les agents n'ont pas à être systématiquement pénalisés par cette lenteur de gestion !*

\*TPC : Technicien Paramédical Civil - \*ICSG : [Infirmier Civil en Soins Généraux](#) - \*PCRMT : Personnel Civil de Rééducation Médico Technique - \*ICSGS : Infirmier Civil en Soins Généraux et Spécialisés

Vos représentants **CFDT** CAPC des TPC/ICSG sont :  
Titulaire : Caroline KERDONCUFF – HIA Clermont-Tonnerre Brest  
Suppléant : David BUDZISLAWSKI – HIA Legouest Metz